

Feu de plein air

Pour prévenir les incendies et lutter contre la pollution de l'air, les brûlages des déchets à l'air libre sont interdits toute l'année.

Brûler des déchets verts, ça pollue !



brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence;

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

Les incinérateurs de jardin sont aussi interdits en France (vente et utilisation) depuis février 2020 et ils ne peuvent plus être mis gratuitement à disposition des jardiniers.

En cas de non-respect de la circulaire, une contravention de 650 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal) et ce, tout au long de l'année.

Pour se débarrasser de ses déchets verts

Vous pouvez faire un compost.

Vous pouvez également apporter vos déchets verts :

- [Plateforme de compostage de Campbon](#) 
- [En déchèterie](#) .

En Pays de la Loire Les effets de la pollution atmosphérique

La **qualité de l'air** a des **répercussions** principalement sur notre **santé** et sur l'**environnement**. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme (**affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers**, etc...

Sans la pollution de l'air...

2350 décès* seraient retardés chaque année, et nous gagnerions **12 mois** d'espérance de vie.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) Nantes - Saint-Nazaire et le plan régional santé environnement (PRSE) contiennent des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Air Pays de la Loire (association agréée) supervise le réseau de surveillance régional et diffuse les alertes en cas de pic de pollution.

* Source Santé Publique France (21/06/2016)



Arrêtez de vous enflammer !

En région Pays de la Loire retrouvez plus d'information et d'outils pédagogiques sur :

www.airpl.org



Préfecture de la région
Pays de la Loire
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



ADEME
en Pays de la Loire
www.paysdelaloire.ademe.fr



Air Pays de la Loire
www.airpl.org



Agence régionale de santé
des Pays de la Loire
www.paysdelaloire.sante.fr

Pour mieux respirer NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts



Arrêtez de vous enflammer !

Mise à jour 2021



www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



50 kg de
déchets verts brûlés
c'est...

*émissions dans l'air de particules polluantes

...6000 km

parcourus par une voiture
diesel récente (18400 km par
une voiture essence)

...3 mois

de chauffage d'un pavillon
avec une chaudière fioul

...plus de 100 trajets

aller-retour, selon
le véhicule, pour rejoindre
une déchèterie située à 20 km

Le brûlage à l'air libre
des déchets verts :

c'est interdit !



Article L541-21-1, II du code
de l'environnement depuis le 10/02/2020

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le **brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

L'**utilisation** et la **vente** d'équipements et d'incinérateurs de jardins est **interdite**.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 750 euros** (art. R541-78, 14° du code de l'environnement).

Ne brûlez plus vos déchets verts,

valorisez les !

Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : la **tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de 360 déchèteries couvrent la région Pays de la Loire.

Mise à jour 2021

L'entretien du jardin pour un particulier génère **des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr